



# Le guide de l'Économie équitable

## ELECTIONS MUNICIPALES Mars 2008

### « Contribuer à une économie équitable »

En savoir plus consulter : [solidaire@pcf.fr](mailto:solidaire@pcf.fr)

[Elections municipales Guide économie équitable](http://municipalesguideeconomieequitable.blogspot.com) <http://municipalesguideeconomieequitable.blogspot.com>

[Le Guide de l'économie équitable](http://guideeconomieequitable.blogspot.com) <http://guideeconomieequitable.blogspot.com>

Les collectivités territoriales jouent un rôle de premier plan dans l'aménagement du territoire, le développement économique, l'emploi. Elles ont un pouvoir social et environnemental à travers leur commande publique. **Par leurs choix de politique sociale, environnementale, sanitaire et d'éducation, elles participent à la construction de l'avenir.**

**Les collectivités territoriales ont aussi le pouvoir de faire jouer un rôle plus important à l'économie sociale et solidaire.**

## Quelques propositions

### à court, moyen et long terme

- 1° Commerce équitable Nord-Sud et Nord-Nord
- 2° Economie sociale
- 3° Distribution locale

### 1° Commerce équitable Nord-Sud et Nord-Nord

- Voter une résolution générale «Prise en compte du développement durable dans [les politiques de la collectivité](#)» (1)

### AGIR

- Voter et Signer les chartes: [Villes équitables](#) (2) [De l'éthique sur l'étiquette](#) (3) [Commune hors AGCS](#) (4)
- [S'engager dans l'achat équitable](#) (5): alimentation pour les écoles, maisons de retraites, hôpitaux, restaurants intercommunaux, réceptions, cadeaux et colis aux personnes âgées, vêtements de travail, fournitures de bureau, meubles, jouets,...
- Promouvoir les associations de commerce équitable et leurs initiatives. Les associer aux événements de la commune.
- Soutenir producteurs et fournisseurs, PME-PMI locaux à travers des circuits courts.
- Encourager les circuits courts entre citoyens et producteurs : AMAP, Paniers paysans, magasins paysans, création de « halles alimentaires », circuits courts pour les achats publics dont la restauration collective.

### INFORMER

- Soutenir les actions de sensibilisation conduites par l'Education Nationale et les enseignants
- S'associer aux différentes campagnes nationales et mondiales Commerce équitable, Bio, Alimentation...
- Favoriser l'éducation populaire sur le commerce équitable, les échanges internationaux, OMC, AGCS, sur les alternatives à l'exploitation des petits producteurs du Sud,
- Sensibiliser les personnels territoriaux.
- Encourager le rôle des migrants dans le commerce équitable entre leur pays d'origine et la ville d'accueil.
- Rendre publiques les actions entreprises.

### REPERES

**Commande publique** : 110 milliards d'euros, 9% du PIB. dont 45 milliards pour les collectivités territoriales soit 40%.

Ce potentiel financier peut être un point d'appui pour résister et contribuer à construire une autre manière de produire et d'échanger pour une économie équitable et du développement durable.

**Economie sociale** (associations coopératives et mutuelles)

Elle représente 10% du Produit Intérieur Brut (PIB) et 8% en nombre des actifs : un secteur économiquement efficace qui rend de multiples services aux particuliers comme aux collectivités territoriales.

### Circuits courts : un exemple

Le système des AMAP dans le monde

France 300 à 400 approvisionnent de 30.000 à 50.000 personnes

Japon les Teikeis 500 à 1000, 16 millions adhérents **soit l'équivalent de 8 millions de Françaises et de Français**

USA: (CSA) 1000 - Grande Bretagne 1000 - Canada (ACS) 400, les Reciproco au Portugal, les Food Teams en Belgique...

**Développer les AMAP : participer à leur essaimage**

<http://www.olivades.com/Creamap/Essaimage.html>

### APPROFONDIR ses propositions :

**Des exemples :**

- GUIDE DE [L'ACHAT ÉTHIQUE POUR LES ACHETEURS PUBLICS](#) (6)

Conseil régional Nord - Pas de Calais et Communauté urbaine de Dunkerque

- [PROPOSITION de PROGRAMME](#) (7)

Agglomération "Toulon-Provence-Méditerranée" ( novembre 2005) dans le cadre du processus "Agenda 21" sur le développement durable et la coopération internationale par 39 associations de l'aire toulonnaise rassemblées au sein du COVACEQ

(1) [http://www.ddpratiques.org/IIMG/pdf/charte\\_des\\_engagements\\_081207.pdf](http://www.ddpratiques.org/IIMG/pdf/charte_des_engagements_081207.pdf)

(2) Fairtrade towns: <http://www.salon-europeen-commerce-equitable.org/Fairtrade-Towns-Campagne.html>

(3) <http://www.ethique-sur-etiquette.org/propositionsCT.htm>

(4) <http://www.agcs-gats.org/>

(5) Lettre CIDÉFE Décembre 2006 <http://www.elunet.org/spip.php?rubrique8>

(6) <http://www.cites-unies-france.org/html/bibliotheque/LEGUIDED.PDF>

(7) <http://www.covaceq.org/Pdf/TPM.pdf>

## AGIR

### avec la législation européenne et française

**2001** L'article 14 du Code des Marchés Publics « *La définition des conditions d'exécution d'un marché dans les cahiers des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement. Ces conditions d'exécution ne doivent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels.* ».

**2002** Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises adoptée lors du Sommet de Johannesburg: les acteurs publics s'engagent à « promouvoir les achats publics éthiques par l'inscription de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics ». [http://www.rare.asso.fr/images/annexesdd/declaration\\_johannesburg.pdf](http://www.rare.asso.fr/images/annexesdd/declaration_johannesburg.pdf)

**2004** La directive européenne du 31/03/2004 fait obligation à toute politique publique de « promouvoir un développement durable et de concilier protection et mise en valeur de l'environnement développement économique et progrès social ».

**2005** L'article 60 de la loi sur les PME reconnaît que « le commerce équitable s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable ».

**2006** Parlement européen 6/07: résolution qui demande aux collectivités publiques d'acheter des produits « respectant la dignité humaine » et invite les collectivités locales d'Europe à incorporer des critères ressortissant du commerce équitable dans leurs politiques de mise en concurrence publique et de marchés publics ».

**2006** L'article 14 modifié du Code des Marchés Publics (1/08/2006 décret n°2006-975) maintient la notion d'insertion et permet d'introduire la notion de « mieux disant ».

Le développement durable, dont le commerce équitable est une composante, figure en bonne place dans le nouveau Code et renforce les possibilités pour les acheteurs publics de réaliser des achats équitables et éthiques.

[http://www.finances.gouv.fr/directions\\_services/circm/code2006/4-comparatif/annexes\\_p1\\_t2\\_c6\\_a14.htm](http://www.finances.gouv.fr/directions_services/circm/code2006/4-comparatif/annexes_p1_t2_c6_a14.htm)

**2007 Plan national d'action pour des achats publics durables** rendu public par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de l'écologie et du développement durable : objectif de faire de la France d'ici 2009 l'un des pays de l'Union européenne les plus engagés dans la mise en œuvre du développement durable au sein de la commande publique.

<http://www.ecologie.gouv.fr/pnaapd.html>

## 2° Economie sociale

**Les élus peuvent contribuer à développer la présence du mouvement coopératif et de l'économie sociale dans les territoires**

- **Créer des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)** (8) qui associent usagers, salariés ou producteurs, collectivité dans la création d'une entreprise d'intérêt collectif dans de très nombreux domaines : culture, santé, restauration, services à la personne...
- **Soutenir les salariés repreneurs de leur entreprise en SCOP**

105 en France, elles existent sous une forme différentes depuis 1991 en Italie, 1995 en Belgique, 1996 au Portugal, 1997 au Québec, 1999 en Espagne, 2004 au Royaume Uni...

(Société Coopérative de Production) (9). Dans les 10 ans à venir, 700.000 propriétaires d'entreprises (3 millions d'emplois) partiront à la retraite. **Nous proposons un droit de préemption des salariés en cas de cession, pour transformer l'entreprise en SCOP.**

- Un homme = une voix quelle que soit la part de capital détenue
- Absence de plus value sur les parts de capital.
- Réserves financières impartageables
- Entreprises non délocalisables
- Election des mandataires sociaux, administrateurs et gérants par les associés coopérateurs.

Salariés en Scop :

Allemagne: 300.000 – Italie: 250.000 – France 37.000

Les élus locaux sont vigilants sur le devenir des entreprises locales. Ils peuvent encourager ces cessions en SCOP, en soutenant les démarches pour le financement (particulièrement avec les mutuelles et coopératives bancaires 10)) et la formation à la gestion d'entreprise. On peut aussi se faire aider par le réseau des SCOP

- **Inciter les banques locales de l'économie sociale** (10) à donner la priorité aux projets locaux, logement social, développement de l'emploi.
- **Sensibiliser les sociétaires de ces banques, les informer.** Ils ont leur mot à dire : une personne = une voix. Les associer à une action en direction de leur banque coopérative ou mutualiste c'est renforcer le tissu économique local.
- **Inclure les critères de l'économie sociale dans les marchés** (11)
- **Intégrer les entreprises de l'économie sociale** dans les appels d'offre (entreprises d'insertion, scop...)

## 3° Distribution locale

A l'image des [commissions locales de l'eau](#) (12) et des comités de lignes (13), (14)

- **Contribuer à la création de comités locaux du commerce**, comités de vigilance composés de citoyens qui veillent aux bonnes pratiques des enseignes de la distribution, dans les grandes et moyennes surfaces, (Étiquetage, provenance des produits, réalité des « promotions... ».)

**Ces différentes actions peuvent se conjuguer dans le cadre d'un Agenda 21 local, qui allie pratiques et actions respectueuses de l'environnement, efficacité économique, progrès- justice sociale et démocratie participative.**

(8) [http://www.scic.coop/p324\\_FR.htm](http://www.scic.coop/p324_FR.htm)

(9) <http://www.scop.coop/appui-creation-transmission-reprise.htm>

(10) Crédit Coopératif, Crédit Agricole, Banques Populaires, Caisses d'Epargne, Crédit mutuel...

(11) <http://www.rtes.fr/spip.php?article16>

(12) <http://www.jeconomiseleau.org/> un exemple la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappes profondes de Gironde

(13) Paca <http://www.regionpaca.fr/index.php?id=14> - 14 Picardie 23 compte rendu <http://www.picardie.fr/spip.php?article894>

**EN SAVOIR** Le Guide économie équitable <http://guideeconomieequitable.blogspot.com>

**PLUS :** Elections municipales Le Guide de l'économie équitable <http://municipalesguideeconomieequitable.blogspot.com>